

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique),
Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme
BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

4. Convention entre la commune de Boisseuil et l'ATEC concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du restaurant scolaire de Boisseuil.

Dans le cadre du projet de mise aux normes et de restructuration du restaurant scolaire de la commune la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'ATEC 87 qui a réalisé l'étude de faisabilité de ce projet.

Cette mission consiste pour l'ATEC à réaliser :

- la rédaction du programme,
- la rédaction du règlement de consultation concernant le recrutement de la maîtrise d'œuvre,
- la réalisation des phases de négociation, d'analyse des offres et de notification du marché,
- la préparation et le suivi des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles,
- le suivi des études de conception (avant-projet sommaire, avant-projet définitif),
- l'assistance pendant le choix des entreprises avec la maîtrise d'œuvre.

Pour ces prestations, l'ATEC percevra une rémunération d'un montant de 4 619 € HT soit 5 542,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'ATEC d'un montant 4 619 € HT soit 5 542,80 € TTC,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

